

Projet d'établissement
&
Projet pédagogique
2019-2024

Version du 20/06/2020

Ecole **BGM** Musique

Place de la poste

44140 Le Bignon

ecole.musique.ambmg@gmail.com

Ecole **BGM** Musique soutenue financièrement par :

- La marie de **Le Bignon**
- La mairie de **Geneston**
- La mairie de **Montbert**
- Le conseil général de Loire-Atlantique



Le Bignon



Geneston



Montbert



Conseil Général de Loire-Atlantique

Table des matières

1. Présentation.....	5
1.1. Ecole de musique associative	5
1.2. Ouverture	5
1.3. Motivation / engagement / échange	6
1.4. Enseignement.....	6
2. Objectif : sensibiliser.....	8
2.1. Eveil musical.....	8
2.2. Eveil instrumental.....	9
2.3. Stage découverte	10
2.4. Perspectives : stage d'éveil musical.....	10
2.5. Perspectives : Interventions auprès du jeune public.....	11
3. Objectif : former.....	12
3.1. Formation instrumentale.....	12
3.2. Formation musicale.....	14
3.3. Groupe instrumental.....	15
3.4. Chant	16
4. Objectif : diffuser et créer.....	18
4.1. Animations et auditions.....	18
4.2. Concerts.....	18
4.3. Stages.....	18
4.4. Actions culturelles.....	19
4.5. Accueil de groupes.....	19
4.6. Perspectives	19
5. Equipe pédagogique.....	20
6. Conseil d'administration	21
7. Partenariats.....	22

7.1. Avec le tissu associatif local	22
7.2. Avec les structures d'enseignement musical	22
7.3. Avec les communes de Le B ignon, G eneston et M ontbert.....	22
7.4. Avec le Conseil Général de Loire-Atlantique	22
8. Conclusion.....	23

1. Présentation

1.1. Ecole de musique associative

L'école **BGM Musique** est une école de musique associative. Il s'agit d'une école dédiée à l'expression de passions musicales. Du parcours d'éveil pour les petits (maternelle) en passant par l'enseignement aux jeunes d'une pratique artistique vivante ou encore à la formation d'amateurs actifs et enthousiastes (adultes bienvenus), l'école met en œuvre les conditions pédagogiques et didactiques nécessaires pour favoriser l'accès à une diversité de musiques et de styles : classique, contemporaine, jazz, variété, ...

L'école **BGM Musique** a une résonance au niveau des 3 communes suivantes :

- **Le Bignon**
- **Geneston**
- **Montbert**

Mais elle est également ouverte aux amateurs des autres communes.

1.2. Ouverture

Loin de l'image d'une « institution » réservée aux initiés, formant de futurs professionnels, l'école de musique s'efforce, chaque jour, de démontrer son ouverture et sa capacité à apporter le plaisir de la pratique de la musique.

De plus, l'école propose des stages permettant à chacun (à partir de 6 ans) de découvrir différents instruments de musique en les essayant. Elle propose également un cours gratuit de découverte de l'éveil musical.

L'école propose également des rencontres entre les groupes musicaux de l'école et des groupes musicaux provenant d'autres écoles de musique de tout style.

L'école est ouverte aux personnes à mobilité réduite.

Perspectives : écoles et périscolaire

S'ouvrir et évoluer en s'associant avec d'autres structures liées à l'enfance pour proposer des activités aux élèves de maternelle et primaire, notamment dans le cadre périscolaire voire scolaire.

Perspectives : public avec handicap

Intervention auprès des établissements spécialisés pour handicapés (avec un enseignant spécialisé en handicap)

1.3. Motivation / engagement / échange

Fréquenter l'école de musique, c'est s'ouvrir à l'idée de découverte, de connaissance, de progrès, mais aussi de régularité, d'assiduité et de travail quotidien. Le temps de l'échange et de l'apprentissage sera d'autant plus riche que l'élève l'aura entouré d'un travail personnel structuré et réfléchi dans le but de devenir ainsi, peu à peu, autonome.

Pour les enfants et les adolescents, le rôle de la famille est primordial. Elle peut encourager, soutenir, aider l'enfant à s'organiser. Elle peut être le témoin et le stimulateur d'un prolongement de cours. La famille, observateur privilégié, est invitée à rencontrer les enseignants, la direction et à leur indiquer toute remarque concernant la motivation, le travail, et l'épanouissement de l'enfant. Elle peut également jouer un rôle en faisant écouter diverses musiques à l'élève ainsi qu'en l'amenant aux auditions et concerts, y compris en dehors de l'école de musique.

1.4. Enseignement

L'enseignement est fonction de l'âge pour le tout petit et est personnalisé pour les plus grands (enfants et adultes). Il permet à chacun de s'épanouir à son rythme.

Une évaluation de fin de 1^{er} cycle en formation musicale permet de valider les apprentissages de l'élève.

Une évaluation de certains instruments est également proposée pour permettre à l'élève de situer son niveau. Cette évaluation permet de motiver l'élève au-delà des auditions et lui donner l'occasion de présenter un travail réfléchi.

Le rythme des études s'établit sur des projets artistiques très concrets : auditions publiques, concerts, fêtes de la musique, animations diverses.

La pratique collective de la musique tant vocale qu'instrumentale est un élément fondamental qui motive les élèves. Elle leur permet de découvrir des répertoires, des styles, et aussi de vivre les éléments constitutifs de la musique : précision du rythme, justesse, recherche de la sonorité, du phrasé, des dynamiques... Par ailleurs, pratiquer la musique ensemble, c'est aussi apprendre à vivre ensemble.

L'école **BGM Musique** propose donc à chacun une éducation musicale à sa mesure en organisant des parcours adaptés : action de sensibilisations, cursus de formation, ateliers de pratique collective, du chant. La philosophie de l'école s'appuie sur les notions de plaisir dans l'apprentissage et d'épanouissement personnel dans la pratique.

2. Objectif : sensibiliser

L'école **BGM Musique** propose plusieurs activités aux jeunes élèves selon son âge. Ce moment important fait l'objet d'une attention particulière : ateliers découvertes, écoute lors d'auditions, rencontres auprès de professeurs d'instruments...

2.1. Eveil musical

Accessible aux moyennes, grandes sections de maternelle et au CP.

Ces ateliers permettent de découvrir de manière ludique et sensorielle les notions musicales. Ils sont dispensés par un professeur spécialisé ayant le DUMI - Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant.

Les activités varient de l'écoute au rythme en passant par la pratique de percussions corporelles, ainsi que celle du chant...

Des élèves de l'école de musique viennent présenter leur instrument.

L'enfant abordera la musique de façon concrète tout en laissant s'exprimer son ressenti et sa créativité : exploration des petites percussions, expression corporelle, création d'histoire ou de dessin à partir d'une écoute...

Il pourra acquérir un petit répertoire de chansons. Des jeux de percussions corporelles seront mis en place, permettant à l'enfant de continuer à développer sa motricité.

Pour les plus grands, des notions d'organologie (étude des instruments de musique) sont abordées et une ouverture sur le solfège est effectuée en fin d'année. Les enfants participent au stage « découverte des instruments » leur permettant d'essayer les différents instruments assistés par un professeur ou un grand élève de chaque discipline instrumentale.

Objectifs

- Créer une atmosphère informelle et un climat de confiance au sein d'un groupe donné,
- Susciter et stimuler la dynamique de groupe par laquelle les facultés créatrices, sociales et personnelles sont mises en valeur,
- Servir la préparation à l'enseignement musical par l'ouverture au monde sonore, à l'écriture, à l'écoute et à l'exécution de différentes musiques.

Organisation

Séances de 45 minutes, hebdomadaires, par groupe de 6 à 9 élèves.

Cycle sur 2 ans :

- 1 année de Jardin musical pour les enfants de moyennes et grandes sections de maternelle
- 1 année d'éveil musicale pour les enfants en grande section de maternelle et de CP

Perspectives

Ouvrir un cours de jardin musical ouvert en binôme enfant/adulte.

2.2. Eveil instrumental

Il s'agit d'une nouvelle discipline ouverte en septembre 2019. Il s'agit d'une année de transition entre l'éveil et la pratique instrumentale. Les élèves vont pouvoir découvrir et s'exercer sur différents instruments. Ces ateliers sont destinés aux élèves ne sachant pas quel instrument choisir ou qui souhaitent découvrir différents instruments. L'enfant est accueilli par des professeurs spécialistes de leur instrument.

Objectifs

- Offrir la possibilité de découvrir plusieurs instruments,
- Prendre conscience des affinités que chacun peut développer envers tels ou tels modes de jeux, sonorité, famille d'instruments.
- Accéder à une approche rudimentaire des techniques d'apprentissages spécifiques.

Organisation

Séances de 30 minutes, hebdomadaires, par groupe de 2 à 3 élèves, pour les jeunes enfants à partir du CP.

Cycle sur 1 an, avec possibilité de le faire sur 2 ans pour découvrir d'autres instruments.

L'année est découpée en plusieurs périodes selon le nombre d'instruments (4 en 2019-2020) et selon le calendrier scolaire. Une période permet de découvrir un instrument sur plusieurs semaines.

Perspectives

En fonction de la demande, un parcours peut être organisé pour les adolescentes et/ou adultes afin de découvrir les différents instruments.

2.3. Stage découverte

Ce stage de courte durée permet aux stagiaires de découvrir divers instruments et de les essayer. Ce stage a été mis en place pour permettre aux élèves, notamment d'éveil musical, de choisir leur instrument ainsi que permettre au public extérieur à l'école de découvrir les instruments de façon plus concrète. Le stagiaire est accueilli par des professeurs spécialistes de leur instrument ou par un de leurs grands élèves.

Les élèves d'éveil musical sont invités à participer et compléter ainsi leur cursus de découverte de la musique.

Objectifs

- Offrir la possibilité de découvrir plusieurs instruments,
- Prendre conscience des affinités que chacun peut développer envers tels ou tels modes de jeux, sonorité, famille d'instruments.
- S'ouvrir au public externe à l'école

Organisation

Lors d'un après-midi (généralement pendant les vacances de Pâques), découverte par petits groupes (4 à 5 stagiaires par groupe) de divers instruments. Stage ouvert à partir du CP, y compris pour les adultes. L'après-midi est découpé en créneaux (de 20 à 30 minutes selon le nombre de groupes), chaque créneau permet de découvrir et essayer un instrument.

2.4. Perspectives : stage d'éveil musical

Il est actuellement possible d'essayer un cours de jardin ou éveil musical en début d'année. Cette possibilité génère quelques soucis d'organisation, notamment une revue des groupes pour assurer une meilleure répartition des élèves suite à ce cours d'essai.

L'idée serait donc d'avoir un cours de découverte avant la rentrée ou en fin d'année scolaire précédente pour permettre une rentrée plus sereine.

2.5. Perspectives : Interventions auprès du jeune public

Elaboration d'actions de sensibilisation :

- Auprès des écoles maternelles et/ou primaires des 3 communes (Le Bignon, Geneston et Montbert)
- Auprès des structures municipales avec les équipes périscolaires des 3 communes.

3. Objectif : former

3.1. Formation instrumentale

La formation instrumentale s'effectue en cours individuel. Quand cela est possible, les cours ont lieu en binôme pour permettre d'enrichir l'enseignement de cette discipline et motiver l'élève. Quand le fonctionnement initialement prévu en binôme n'est plus efficace (démotivation d'une des 2 élèves, avancement différent entre les élèves), un retour en individuel est effectué. Les cours en binôme sont possibles si :

- L'élève ou son représentant légal est d'accord
- Le professeur le juge approprié

L'école **BGM Musique** encourage les cours en binôme dès que cela est possible. Cela n'est pas toujours possible, notamment pour des problèmes d'organisation : il faut que les 2 élèves soient à peu près de même niveau et aient un emploi du temps leur permettant d'avoir un créneau commun.

Les cours d'instrument actuellement proposés sont :

- Batterie
- Flûte traversière
- Guitare acoustique
- Guitare électrique
- Basse
- Piano
- Trompette
- Violon

Objectifs

- Développer des motivations, de la curiosité musicale, du goût pour l'interprétation
- Acquérir des bases musicales grâce :
 - Au développement de l'écoute et de la mémoire
 - A la mise en relation de l'approche sensorielle des différents éléments de l'expression musicale avec le vocabulaire spécifique
 - A la diversité des répertoires abordés
- Amorcer et développer un savoir-faire de l'instrument choisi
- Exploiter les principales possibilités de l'instrument

- Acquérir une méthode de travail, permettant la prise d'initiatives et le développement du sens critique
- Parvenir à l'aisance de la lecture des partitions
- Développer la maîtrise de l'interprétation d'œuvres de difficulté croissante et de répertoires diversifiés, alliant écoute, aisance corporelle, sens musical
- Développer la prise de conscience des langages musicaux
- Développer la capacité à improviser

Organisation

Séances de 30 minutes, hebdomadaires, en individuel. Quand cela est possible, des séances d'une heure en binôme. Cours accessibles à partir du CE1, y compris pour les adultes.

Validation

Une évaluation en fin d'année a lieu pour les élèves de la classe de piano. Cette évaluation n'est pas obligatoire pour les adultes.

Le jury est composé d'un enseignant extérieur, spécialiste de la discipline considérée.

Cette évaluation permet à l'élève de situer son niveau et de continuer à le motiver après la dernière audition. Il présente un morceau qu'il a pu préparer durant quelques semaines précédant l'examen. Cela prépare l'élève aux examens qu'il pourra avoir dans sa vie dans un contexte ludique.

Perspectives : validation

Il est actuellement possible d'essayer un cours d'éveil musical en début d'année. Cette possibilité génère quelques soucis d'organisation, notamment une revue des groupes pour assurer une meilleure répartition des élèves.

Perspectives : instruments proposés

Dans le cadre d'un partenariat avec une ou plusieurs autres écoles de musique, il peut être envisagé d'élargir le choix des instruments proposés.

Dans le contexte actuel, il faut au moins 4 élèves intéressés par un instrument pour ouvrir une nouvelle classe d'instrument, à moins qu'un professeur enseignant déjà une autre discipline puisse le faire.

3.2. Formation musicale

La formation musicale est obligatoire pour tout jeune instrumentiste jusqu'à l'obtention de son examen de fin de 1^{er} cycle. Il est fortement recommandé pour les adultes débutants. Il est possible de continuer au-delà de l'examen du 1^{er} cycle.

Cette formation comprend trois aspects essentiels :

- Le solfège (lecture, écriture, développement rythmique et auditif, théorie)
- La pratique vocale
- La culture musicale

Il est indispensable et complémentaire à l'apprentissage d'un instrument.

A partir d'œuvres musicales sont développés :

- **Le sensoriel** : l'élève apprend à vivre la musique selon son niveau de maturité musicale.
- **L'oral** : les exercices de chant, de rythme et lecture de notes constituent le travail technique nécessaire aboutissant à l'interprétation maîtrisée d'une pièce musicale.
- **L'écrit** : les exercices écrits permettent d'éveiller et de développer une vie musicale intérieure.
- **L'écoute** : l'élève découvre et explore les répertoires (analyse auditive, écoute active...)
- **La théorie et l'analyse** : placé dans un contexte musical, l'apprentissage des données théoriques précises et techniques développe le sens de l'observation en allant du général au particulier.

Chaque musicien qui acquiert des bases solides devient plus autonome et peut alors pratiquer la musique à un niveau amateur satisfaisant en duo, trio, ..., groupe ou orchestre.

Pour que cette formation reste vivante, l'élève peut être amené à utiliser son instrument de musique individuellement ou collectivement pour mettre en pratique ce qu'il a appris.

Objectifs

- Progresser avec plus de facilité et de rapidité dans l'apprentissage de son instrument
- Acquérir une meilleure compréhension de la musique et de son interprétation
- Savoir interpréter une pièce musicale
- Permettre une meilleure autonomie dans la pratique musicale
- Avoir le sens de la musique afin de permettre un jeu musical collectif
- Développer le sens de l'observation

Organisation

Séances de 45 minutes, hebdomadaires, par groupe de 8 élèves maximum.

1^{er} cycle sur 3 à 5 ans.

Validation

Une évaluation a lieu pour valider la fin du premier cycle. Cette évaluation ne concerne pas les adultes.

La validation porte sur 3 critères :

- la théorie (épreuve écrite)
- la lecture rythmique (épreuve orale)
- la lecture de notes (épreuve orale)

La partie orale est évaluée par un enseignant interne autre que le professeur de formation musicale.

Cette évaluation permet de valider que l'élève a acquis les connaissances principales permettant d'être autonomes dans la lecture et l'interprétation de partitions, et ainsi poursuivre sa pratique instrumentale.

3.3. Groupe instrumental

L'élève a la possibilité et est même encouragé de compléter sa formation en intégrant un groupe instrumental. Actuellement, 2 styles sont proposés : musiques actuelles et jazz. Il est également possible pour un musicien aguerri de ne s'inscrire qu'au groupe instrumental (accompagnement de pratiques amateurs).

Pour intégrer un groupe, l'élève devra toutefois avoir acquis un niveau minimal de pratique instrumentale à l'appréciation du professeur de l'atelier et du professeur d'instrument.

Le groupe instrumental vient compléter les cours d'instrument. Cette pratique collective est l'aboutissement d'un apprentissage de qualité et développe une pratique autonome.

Dans le respect des autres musiciens et du professeur animant l'atelier, il est requis de travailler chez soi et de venir régulièrement aux ateliers.

Il est à noter qu'il s'agit d'un engagement à l'année : l'inscription à un groupe instrumental implique la participation aux différentes prestations scéniques.

La participation à la vie culturelle locale, à travers la pratique collective, est un élément essentiel dans le développement du musicien amateur.

Objectifs

- Concrétiser tous les aspects abordés en cours de formation musicale et instrumentale
- Développer une véritable capacité à s'intégrer dans un groupe et à y jouer son propre rôle, à y avoir et y tenir sa place,
- Souligner la nécessité d'entendre et d'écouter chacun pour qu'ainsi constitué, le groupe devienne un ensemble homogène
- Valoriser au travers d'actions de diffusion, la démarche de chacun dans ses apprentissages.
- Développer une certaine autonomie de l'individu au sein du groupe
- Offrir aux musiciens l'occasion de partager avec le public les plaisirs de la musique

Organisation

Séances d'une heure, hebdomadaires, en petits groupes.

Perspectives

En fonction de la demande, il est possible d'envisager d'ouvrir des groupes dans d'autres styles musicaux : classique, rock, ...

3.4. Chant

Le chant est un parcours à part ne nécessitant pas de cours de formation musicale.

Objectifs

- Découvrir et chanter des répertoires adaptés et variés
- Découvrir et approfondir les mécanismes de la musique d'ensemble
- Découvrir et approfondir les techniques vocales

Organisation

Séances de 1 heure, hebdomadaires, en groupes de 3 à 6 élèves.

Deux cours sont proposés :

- Un cours pour les enfants à partir de 8 ans
- Un cours pour les adultes

Perspectives

En fonction de la demande :

- Proposer des cours individuels
- Ouvrir un cours pour les adolescents

4. Objectif : diffuser et créer

4.1. Animations et auditions

Tout au long d'une année scolaire, l'école de musique organise des auditions, généralistes ou par classe d'instrument.

En mettant les élèves dans une situation artistique et publique, moment enrichissant de partage et d'échange entre élèves, parents et enseignants, l'audition présente, mobilise, valorise l'acte d'apprentissage au sein de l'école.

Ces auditions, ouvertes à tout public, donnent aussi l'occasion de faire connaître les activités de l'école.

4.2. Concerts

Participant de la vie culturelle locale, l'école **BGM Musique** organise un ou deux concerts par an. Ces concerts sont l'occasion de faire se rencontrer les groupes instrumentaux de différentes écoles de musique locales. Il permet aux musiciens de découvrir la diversité des styles musicaux et des compositions d'instruments.

L'école **BGM Musique** participe également à des concerts organisés pas d'autres écoles locales.

Perspectives

- Développer les rencontres entre écoles de musique

4.3. Stages

Les stages sont l'occasion de faire découvrir la musique autour d'une thématique à un public extérieur à l'école.

Perspectives

- Développer les stages sur des thématiques : chorale, groupe de musique classique, ...

4.4. Actions culturelles

L'école **BGM Musique** participe à des actions culturelles mises en place dans les 3 communes : fête de la musique, fête des voisins, vœux du maire

4.5. Accueil de groupes

L'école **BGM Musique** offre la possibilité à des amateurs, notamment les jeunes adultes, de pouvoir accueillir leurs groupes instrumentaux : mise à disposition des locaux et du matériel pour leurs répétitions.

4.6. Perspectives

- Organiser des cours ou stages autour de la création : MAO, improvisation, ...

5. Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est constituée de professeurs :

- Ils enseignent la pratique musicale correspondant à leurs compétences et à la définition de leur fonction,
- Ils participent, en dehors du temps de cours hebdomadaire imparti, aux actions liées à l'enseignement, considérées comme parties intégrantes de leur fonction (évaluation des élèves, concertation pédagogique, auditions d'élèves, jurys internes...),
- Ils participent à la définition et à la mise en œuvre du projet d'établissement,
- Ils participent à la recherche pédagogique et à sa mise en œuvre,
- Ils participent, dans le cadre du projet d'établissement, à la mise en œuvre d'actions s'inscrivant dans la vie culturelle locale.
- Ils tiennent, auprès des musiciens amateurs, un rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets.
- A travers leur activité comme pédagogues, musiciens, artistes, créateurs ou théoriciens de leur art, les professeurs contribuent à l'enrichissement des modalités pédagogiques d'enseignement.

6. Conseil d'administration

L'école **BGM Musique** est une école associative. L'association loi 1901 gère l'école de musique pour les communes de **Le Bignon**, **Geneston** et **Montbert**. Tout élève de l'école **BGM Musique** ou son représentant pour les mineurs est membre de cette association.

Un bureau, composé de bénévoles, permet de faire vivre l'association. Ce bureau s'occupe de tâches diverses et variées :

- Paye des professeurs dispensant les cours
- Gestion comptable
- Organisation des salles et des cours avec l'aide des professeurs
- Organisation des auditions (réservation de salle, préparation de la salle, achat/vente de friandises, ...)
- Communication avec les mairies
- Communication avec les professeurs
- Prise de photos lors des auditions et autres représentations musicales
- Promotion de l'école de musique
- Création et mise à jour d'un site web
- Organisation de l'assemblée générale
- Préparation des dossiers pour les subventions (mairies et conseil général)
- Conception, organisation et mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique, en concertation avec les professeurs et les partenaires externes concernés
- Mise en œuvre des partenariats dans le domaine culturel, éducatif et social sur le territoire de rayonnement de l'école.
- Recrutement des professeurs selon les besoins
- Achat du matériel pédagogique et de l'équipement instrumental avec le conseil des professeurs
- ...

Perspectives

- Les bénévoles n'ayant pas de formation sur les ressources humaines, il faudrait voir au niveau des communes, de la communauté de communes et/ou des écoles de musique avoisinantes pour obtenir une gestion maîtrisée des ressources humaines.
- Faire des fiches de fonction pour permettre de mieux identifier les besoins et recruter des bénévoles.

7. Partenariats

7.1. Avec le tissu associatif local

- Pour des mises à disposition de matériel, de locaux et de compétences
- Pour des collaborations sur des actions de diffusion et/ou création

7.2. Avec les structures d'enseignement musical

- Pour les dispositifs pédagogiques d'évaluation,
- Pour des mises à dispositions de matériel,
- Pour des collaborations sur des actions de diffusion et/ou création

Perspectives

Enrichir et renforcer ce partenariat pour permettre :

- De proposer plus d'instruments ou autres disciplines musicales
- Des actions culturelles d'échange

7.3. Avec les communes de **Le Bignon**, **Geneston** et **Montbert**

- Pour l'attribution de subvention
- Pour la mise à disposition de matériel et de locaux
- Pour des collaborations sur des actions de diffusion et/ou création

Perspectives

Elaboration d'actions de sensibilisation :

- Dans les écoles maternelles et primaires
- Au niveau du périscolaire

7.4. Avec le Conseil Général de Loire-Atlantique

- Participation au nouveau plan départemental des enseignements et pratiques artistiques en amateurs pour la partie école de musique et ressources
- Participation financière

8. Conclusion

Le projet pédagogique réaffirme comme valeur essentielle la place de la personne humaine, de son désir musical et du plaisir attendu de la pratique instrumentale ou vocale.

L'école **BGM Musique** est :

- Une structure d'accueil pour l'initiation à l'univers des sons organisés, quel que soit l'âge de la personne,
- Un lieu pour la pratique et la diffusion de la musique, sans exclusive de genre, à tout âge et à tout niveau,
- Un établissement d'enseignement spécialisé, qui organise une formation globale à la pratique musicale, conformément aux préconisations nationales et au conventionnement départemental.

L'école **BGM Musique** cherche à diversifier les portes d'accès au domaine musical :

- Par l'évolution de ses orientations et pratiques pédagogiques
- Par la recherche de propositions innovantes d'encadrement et d'accompagnement.

L'école **BGM Musique**, à travers son projet pédagogique, détermine aussi un certain nombre de nouvelles pistes à explorer :

- Vers des publics spécifiques et éloignés de la pratique musicale,
- Vers des disciplines plus diversifiées.

Parce qu'elle se pense comme un cadre multiforme, l'école **BGM Musique** s'engage, dans la mesure de ses moyens, à être :

- Un lieu ressources du domaine musical, dans et hors les murs,
- Un acteur culturel, éducatif et social des communes de **Le Bignon**, **Geneston** et **Montbert** et au-delà, auprès de tous les publics et avec plusieurs partenaires.